



Union
syndicale
Solidaires

Communiqué de presse

Paris, le 3 juillet 2020

E3C : à Bordeaux comme ailleurs, stop à la répression anti-syndicale !

Les situations se suivent et se ressemblent : dans différents endroits du territoire, des personnels se sont mobilisés au cours de l'hiver contre la mise en œuvre des E3C et plus généralement des réformes des trois voies des lycées. Cette séquence a donné lieu à une série d'entreprises de répression anti-syndicales : Clermont-Ferrand, Carcassonne, Melle, Cahors, Strasbourg. Dans plusieurs de ces situations, des militant-e-s SUD éducation sont attaqué-e-s, et actuellement encore dans le cadre de procédures disciplinaires (Melle, Strasbourg).

À Bordeaux, la veille des congés d'hiver, 9 collègues ont reçu des courriers d'intimidation de la part de la rectrice de Bordeaux, dont 5 enseignant-e-s syndiqué-e-s à SUD éducation. L'intersyndicale académique FO-CGT-SNES-SUD éducation avait défendu les collègues, notamment par le lancement d'une pétition.

Aujourd'hui, les mesures de rétorsion se poursuivent, avec un gel de l'avancement de carrière pour plusieurs collègues, qui se voient reprocher « un comportement en décalage avec le cadre juridique fixant les droits et devoirs des fonctionnaires » à l'occasion de la commission paritaire du 3 juillet. Un rassemblement de plus d'une centaine de personnes a eu lieu à l'occasion de la CAPA devant le rectorat de Bordeaux pour dénoncer cette entreprise de répression anti-syndicale.

SUD éducation apporte son soutien plein et entier aux personnels attaqués et revendique :

- **l'abandon des poursuites pour tous les personnels engagés dans la lutte contre les E3C et les réformes Blanquer, à Bordeaux comme ailleurs (Melle, Strasbourg)**
- **le retrait des courriers de menace de la rectrice de Bordeaux datant d'avant les vacances d'hiver**

Fédération SUD Éducation


31 rue de la Grange aux Belles,
75010 Paris

01 58 39 30 12

fede@sudeducation.org

www.sudeducation.org



- 
- **le plein rétablissement des collègues dans leur droit à l'avancement de carrière, et le retrait des iniques mentions à caractère anti-syndical**
 - **la liberté d'expression et de manifestation**